

# Titre VI Procédures en cas de plainte

## Département des Routes du Nebraska

Chaque personne qui croit avoir été pénalisée à raison de sa race, couleur de peau, ou d'origine par le Département des Routes du Nebraska (NDOR) a le droit de déposer une plainte de discrimination en complétant et présentant le Titre VI Formulaire de Plainte pour Discrimination. Chaque plainte doit être présentée en l'espace de 180 jours après le prétendu incident. Des plaintes qui seront reçues après 180 jours ne seront pas acceptables pour une investigation.

Les Plaintes Titre VI, et les plaintes similaires, seront considérées formelles -- il n'y aura pas de processus informel. Chaque plainte doit être écrite et signée par le/la réclamant(e) sur le Formulaire de Plainte mis à votre disposition. Si une plainte est reçue par téléphone, l'information sera documentée par écrit et mise à la disposition du/de la réclamant(e) pour être confirmée ou révisée; on devra signer ce document avant de continuer le processus. Chaque plainte doit contenir le nom et prénom, l'adresse, et le numéro de téléphone du/de la réclamant(e), et devrait également spécifier tous les faits et les circonstances de la prétendue discrimination. Chaque allégation doit être fondée sur des thèmes de race, couleur de peau, ou origine. Vous pouvez communiquer votre plainte avec l'agence par des coordonnées ci-dessous:

### Nebraska Department of Roads

Attn: Transit Liaison Manager  
1500 Hwy. 2 Lincoln, NE 68502  
(402)-479-4694  
kari.ruse@nebraska.gov

Le NDOR signalera à l'Administration Fédérale de la Circulation qu'une plainte a été reçue. Le/la réclamant(e) recevra une lettre reconnaissante qui lui informera si la plainte sera poursuivie ou pas. Le NDOR aura 30 jours pour examiner la plainte. Si des renseignements supplémentaires seront nécessaires pour résoudre le cas, l'agence pourra contacter le/la réclamant(e) pour demander ces renseignements supplémentaires. Le/la réclamant(e) aura 15 jours après la date de la lettre pour fournir les renseignements demandés par l'enquêteur assigné au cas.

Quand l'enquêteur aura contrôlé la plainte, il/elle issuera une lettre qui aura deux résultats possibles: une lettre de fermeture, ou une lettre de détermination (LOF). Une lettre de fermeture résume les allégations et établit qu'il n'y a pas eu de violation du Titre VI. Ce cas sera fermé. Un LOF résume les allégations et les interviews regardant le prétendu incident et explique si une action disciplinaire, ou une formation supplémentaire de l'employé(e), aura lieu. Si le/la réclamant(e) désire faire appel, il/elle aura 30 jours après la lettre de fermeture ou LOF de le faire.

Pour obtenir de l'assistance supplémentaire, veuillez contacter le Département des Routes du Nebraska au numéro téléphonique ci-dessus. Un interprète vous sera mis à votre disposition par téléphone en cas de connaissance limitées en anglais.

